

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 décembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 25 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Patrick BORÉ représenté par Danielle MILON - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gaby CHARROUX - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 023-7264/19/BM

■ Attribution d'une subvention à l'association PIICTO pour l'année 2020 - Approbation d'une convention MET 19/13655/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'association Plateforme Industrielle et d'Innovation de Caban Tonkin (PIICTO), créée le 05 septembre 2014, entend contribuer au développement économique de la Zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer ainsi que du territoire métropolitain.

Couvrant un périmètre de 1 200 hectares, son objectif est de favoriser les mutualisations entre les industriels présents sur cette zone, selon des logiques d'écologie industrielle et d'économie circulaire, et de permettre l'implantation et le développement d'autres acteurs industriels, dans une optique de compétitivité, d'attractivité territoriale et d'innovation économique.

Cette association regroupe naturellement les entités implantées dans le périmètre de la Plateforme Industrielle et d'Innovation de Caban Tonkin mais également des industriels hors plateforme (comme TOTAL) et d'autres structures (CCIMP, Région Sud PACA, CEA Tech, ADEME...) contribuant à développer l'écologie industrielle.

L'association PIICTO, a notamment pour objet de :

- développer l'écologie industrielle en élaborant des projets communs visant à l'optimisation des activités industrielles, la mutualisation de services et des synergies opérationnelles, pour les acteurs existants et les futurs entrants,
- développer des activités industrielles et ainsi préparer l'accueil de nouvelles activités en établissant une stratégie de développement et d'innovation en accord avec les missions du Grand Port Maritime de Marseille (GPMM), issues de la loi de réforme portuaire de 2008, notamment pour l'aménagement et la gestion des zones industrielles, et pour leur promotion,

Signé le 19 Décembre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 20 décembre 2019

- mettre en place une gouvernance commune basée sur une charte de management HSE (Hygiène, Sécurité et Environnement), pour cadrer la réglementation dite «PPRT» (Plan de Prévention des Risques Technologiques) appliquée aux plateformes industrielles, l'expérimentation dite «ZIEE» (Zones d'Intérêt Economique et Ecologique) et les modalités d'accueil et de services à proposer aux nouveaux entrants,
- être force de propositions en termes d'innovation réglementaire permettant un développement optimisé et densifié de la plateforme.

En outre, l'association PIICTO souhaite mener deux actions spécifiques en 2020 :

- Réalisation d'une étude de pré-faisabilité technique et économique de valorisation de vapeur fatale sur la plateforme sur la base des industries existantes et de celles en cours d'implantation sur la plateforme (approche prospective).
Cette étude permettra d'objectiver le(s) scénario(ii) de valorisation de vapeur fatale et de décarbonation significative des activités industrielles présentes et à venir, afin d'optimiser la compétitivité des industriels et d'accroître l'attractivité de la plateforme (concrétisation du plug and play et de réseaux d'utilités performants).
- Création de nouvelles solutions de valorisation, de vecteurs de communication des trajectoires socio-économiques de la plateforme et alimentation du projet stratégique de l'association. Cette action consistera à dresser un bilan des 5 années d'existence de PIICTO, à communiquer et démontrer la valeur ajoutée de PIICTO et anticiper l'avenir en proposant une ambition et une feuille de route stratégique à l'échéance 2025.

Pour ces 2 actions, il est précisé que PIICTO s'appuiera sur une expertise externe, toutefois les travaux en découlant seront suivis par le Secrétaire Général de PIICTO et validés par les instances de gouvernance de l'association (Bureau, Conseil d'Administration et Assemblée Générale) en fonction du respect des éléments figurant dans le cahier des charges de la mission externalisée et de la qualité du contenu du livrable.

Pour la réalisation des objectifs conformes à son objet social et des deux actions spécifiques, l'association s'engage à mettre tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution.

Pour sa part, la Métropole s'engage à soutenir financièrement la réalisation des objectifs de l'association et des deux actions spécifiques pour l'année 2020, par l'octroi d'une subvention de 32 000 €, représentant 10.35 % d'un BP de 309 200 € HT.

La subvention sera répartie comme suit :

- 22 000 € pour le fonctionnement, représentant 10,04 % du budget prévisionnel global 2020 de PIICTO s'élevant à 219 200 € HT.
- 5 000 € pour une étude de pré-faisabilité technique et économique de valorisation de vapeur fatale sur la plateforme, représentant 9,9 % du budget prévisionnel de l'action s'élevant à 55 000 € HT.
- 5 000 € pour la création de nouvelles solutions de valorisation, de vecteurs de communication des trajectoires socio-économiques de la plateforme et alimentation du projet stratégique de l'association, représentant 14,28 % du budget prévisionnel de l'action s'élevant à 35 000 € HT.

Il appartient donc aujourd'hui à la Métropole Aix-Marseille-Provence de se prononcer sur l'attribution d'une subvention totale de 32 000 € HT pour l'année 2020.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 20 décembre 2019

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° HN 021-07/04/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 portant adoption du règlement budgétaire et financier ;
- La délibération n° FAG 021-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence du 18 décembre 2019 ;

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'association Plateforme Industrielle et d'Innovation de Caban Tonkin (PIICTO) entend contribuer au développement économique de la Zone Industriale-Portuaire de Fos-sur-Mer ainsi que du territoire métropolitain ;
- Que son objectif est de favoriser les mutualisations entre les industriels présents sur cette zone, selon des logiques d'écologie industrielle et d'économie circulaire, et de permettre l'implantation et le développement d'autres acteurs industriels, dans une optique de compétitivité, d'attractivité territoriale et d'innovation économique ;
- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence entend soutenir un certain nombre d'associations à caractère économique qui mènent à l'échelle de son territoire des actions pertinentes en cohérence avec les principaux axes de sa politique de développement économique.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée, sous réserve de l'adoption du budget principal de la Métropole et des états spéciaux de territoire pour l'exercice 2020, une subvention de 32 000 euros à l'association Plateforme Industrielle et d'Innovation de Caban Tonkin (PIICTO) pour l'exercice 2020, répartie comme suit :

- 22 000 euros imputés sur l'Etat Spécial du Territoire Istres-Ouest Provence
- 10 000 euros (5000 euros par action) imputés sur le Budget principal métropolitain

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs ci-annexée relative à l'octroi de ladite subvention.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur :

- le Budget principal métropolitain Sous Politique B370 - Chapitre 65 - Nature 65748 - Fonction 61 ;
- l'État Spécial du Territoire Istres-Ouest Provence, Chapitre 65 - Nature 65748.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Conseillère Déléguée
Industrie et Réseau d'énergie

Béatrice ALIPHAT